



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du mercredi 17 décembre 2014 à 19 h 00 à BEON
(Salle des fêtes)

NOTE DE SYNTHÈSE

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL de la séance du 6 novembre 2014

2. ADMINISTRATION GENERALE

- 2.1. **Projet du transfert du Relais d'Assistants Maternelles (RAM), relais Kangourou de Joigny**
(voir note ci-jointe)
- 2.2. **Projet de transfert de la compétence PLU (plan local d'urbanisme) afin de réaliser un PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal)**
(voir note ci-jointe)
- 2.3. **Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : Désignation d'un commissaire titulaire et d'un commissaire suppléant, domiciliés en dehors du périmètre de la CCJ**

Proposition :

<u>Extérieur du périmètre de la CCJ</u> <u>Titulaire</u> Mme Bénédicte BERTRAND Née le 21 août 1963 53 rue Georges Varennes 89400 LAROCHE SAINT-CYDROINE	<u>1 suppléant</u> Mme Eliane BRUNEAU Née le 2 juin 1955 17 route de Chambéry – 89400 EPINEAU LES VOVES
---	--

3. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 3.1. **Demande d'inscription des chemins de randonnée au PDIPR (Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et Randonnée)**
(tableau joint)

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

4.1. Actualisation du budget et du plan de financement de la pépinière d'entreprises

L'ouverture des plis du marché de travaux a révélé une sous-estimation du maître d'œuvre. Le budget et le plan de financement votés doivent être corrigés. Pour la pépinière, ils ont d'ores et déjà été visés par le conseil dans le cadre de l'avenant n°3 du CRSD. Ce n'est pas le cas de la crèche.

Ancien budget et plan de financement :

- Acquisition terrain	222 248 €	Recettes (loyers – dépenses	0 €	
- Honoraires AMO	92 245 €	fonctionnement) :		
- Honoraires conception	414 440 €	Base subventionnable : 4 198 583 €		
- Etudes complémentaires	25 938 €	FEDER– mesure 1-2b	1 679 433 €	40,00%
- Constructions et équipements	2 959 284 €	Etat (FRED – CRSD)	511 490 €	12,18%
- Assurance DO	85 000 €	CRB	500 000 €	11,91%
- Signalétique, mobilier commun, mobilier extérieurs	104 550 €	CGY	500 000 €	11,91%
- aléas	294 878 €	Autofinancement	1 007 660€	24%
Total	4 198 583 €	Total	4 198 583 €	100%

Nouveau budget et plan de financement :

- Acquisition terrain	222 248 €	Recettes (loyers – dépenses	0 €	
- Honoraires AMO	95 493 €	fonctionnement) :		
- Honoraires conception	465 585 €	Base subventionnable : 4 198 583 €		
- Etudes complémentaires	36 456 €	FEDER– mesure 1-2b	1 679 433 €	38,12%
- travaux	3 464 097 €	Etat (FRED investissement)	511 490 €	11,61%
- Assurances, mobilier, aléas	121 431 €	Etat (FRED emploi)	300 000 €	6,81%
		CRB	500 000 €	11,35%
		CGY	500 000 €	11,35%
		Autofinancement	914 387 €	20,76%
Total	4 405 310 €	Total	4 405 310€	100%

4.2. Actualisation du budget et du plan de financement de la crèche

Compte-tenu des surcoûts enregistrés, il convient de constater l'augmentation du budget de l'opération, passant de 325 917 à 340 000 €.

Par ailleurs, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne a notifié une subvention de 92 000 €, au lieu des 100 000 € initialement attendue.

Ancien budget et plan de financement :

- Acquisition terrain	17 252 €	Recettes (loyers – dépenses fonctionnement) :	0 €	
- Honoraires AMO	7 161 €	Base subventionnable : 4 198 583 €		
- Honoraires conception	32 171 €	FEDER– mesure 1-5b	65 183 €	20,00%
- Etudes complémentaires (géotech, SPS, CT)	2 013 €	Etat – DETR	80 000 €	24,55%
- Constructions et équipements	229 716 €	Caisse d’allocations familiales	100 000 €	30,68%
- Assurance DO	5 000 €	Autofinancement	80 734 €	24,77%
- Signalétique, mobilier extérieurs	4 234 €			
- aléas	28 370 €			
Total	325 917 €	Total	325 917 €	100%

Nouveau budget et plan de financement :

- Acquisition terrain	17 252 €	Recettes (loyers – dépenses fonctionnement) :	0 €	
- Honoraires AMO	7 413 €	Base subventionnable : 4 198 583 €		
- Honoraires conception	36 141 €	FEDER– mesure 1-5b	65 183 €	19,17%
- Etudes complémentaires (géotech, SPS, CT)	2 830 €	Etat – DETR	80 000 €	23,53%
- travaux	268 903 €	Caisse d’allocations familiales	92 000 €	27,06%
- Assurances, aléas	7 461 €	Autofinancement	102 817 €	30,24%
Total	340 000 €	Total	340 000 €	100%

4.3. Demande de subvention au titre de la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux 2014 (DETR)

Dans le cadre du projet d’aménagement d’une zone d’activités sur le territoire de Béon, une subvention d’un montant de 400 000 € sera sollicitée sur l’enveloppe 2014, portant sur les acquisitions foncières et les frais de maîtrise d’œuvre.

4.4. Demande de subvention au titre du Plan d’Investissement Régional de la Dotation d’Équipement des Territoires Ruraux 2014

Dans le cadre du projet d’aménagement d’une zone d’activités sur le territoire de Béon, une subvention d’un montant de 2 000 000 € sera sollicitée auprès du Conseil Régional de Bourgogne, venant s’ajouter aux 920 000 € d’ores et déjà accordés au titre du CRSD.

4.5. Consignation d’indemnités d’expropriation de la zone d’activités de Béon

Le juge de l’expropriation a fixé, le 22 août 2014, les indemnités dues aux propriétaires et exploitants avec lesquels aucun accord amiable n’avait pu être trouvé.

Ces indemnités ne peuvent être versées qu’à compter de l’expiration du délai d’appel, lequel est intervenu le 18 novembre 2014.

En cas de refus des bénéficiaires de fournir un relevé d'identité bancaire, ou en cas d'appel de la décision du juge, il est nécessaire de consigner les indemnités auprès de la Caisse des Dépôts.

Pour ce faire, le conseil doit autoriser le Président à prendre une décision de consignation.

5. FINANCES

5.1. Dotation de solidarité communautaire

Conformément à l'article 1609 nonies du code général des impôts, relatif aux conditions d'institution de la Dotation de Solidarité Communautaire, il est proposé d'allouer une DSC aux communes qui ont engagé des frais au titre des charges de centralité dans le domaine de la culture et des sports (subventions versées aux associations dans les domaines précités, incluant les MJC et coûts des structures de la culture (école de musique ou conservatoire, bibliothèque...)).

Seules 3 communes ont répondu.

En conséquence, il est proposé la répartition suivante :

	proposition de répartition de la DSC 2014
St Martin d'Ordon	6 148,56
Cudot	15 974,90
Joigny	107 876,54
	130 000,00

5.2. Cession de matériel : vente de la balayeuse SCARAB MAJOR, immatriculée 6153 SJ 89

Il est rappelé que ce véhicule est en panne, le coût de la réparation était de 25 000 € à 30 000 € et l'achat d'une neuve : 80 000 €.

Il a été décidé en septembre dernier, par la majorité des maires, de faire appel à un prestataire privé (sauf pour le centre bourg de Joigny) pour le balayage mécanique par aspiration et de ne pas faire réparer ce véhicule vu sa vétusté (2002).

Une entreprise est intéressée pour reprendre ce véhicule, en l'état avec enlèvement à sa charge, au prix de 2 500 € TTC.

Il est proposé de céder ce véhicule.

5.3. Décision modificative N°2 du budget principal 2014

(ci-joint projet de délibération)

5.4. Création d'un budget annexe « ordures ménagères »

Il est proposé de créer un budget annexe « ordures ménagères » pour une meilleure vision des coûts de ce service.

5.5. Création d'un budget annexe « piscine »

Il est proposé de créer un budget annexe « piscine ».

5.6. Contrat d'adhésion de la carte Pros privilèges – La Poste

Les services de la Communauté de communes du Jovinien sont amenés à retourner des marchandises à différents fournisseurs et, dans ce cas, ce sont les agents concernés qui avancent les frais postaux.

Il est donc proposé de signer un contrat avec La Poste, « la carte Pro privilège établissements publics ». Cette adhésion est gratuite pour la collectivité.

6. ENVIRONNEMENT

6.1. Projet de règlement de dotations de bacs roulants à serrure

L'objet de ce règlement est de définir les modalités d'attribution de bacs roulants avec serrure sur le territoire de la CCJ.

(Projet ci-joint)

6.2. Projet de convention : mise à disposition gratuite du broyeur à branches

Il est proposé un projet de convention pour la mise à disposition gratuite du broyeur à branches aux communes et aux établissements publics (exemple : lycée, collège) du territoire.

(projet ci-joint).

7. QUESTIONS DIVERSES

8. COMMUNICATIONS